

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013  
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05  
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel  
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan  
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

**LA SEANCE EST OUVERTE**

<p><b>Plan de Déplacement de l'Entreprise GETRAG FORD - Participation financière - Convention</b></p>
---

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2000, année de lancement du Plan de déplacement urbain communautaire (PDU), la prise de conscience d'employeurs et d'employés devant les difficultés d'accessibilité au lieu de travail, a fait apparaître la nécessité de repenser les modes traditionnels de déplacements domicile/travail, travail/travail ainsi que ceux générés par l'activité des entreprises.

C'est ainsi que dans le cadre de l'action 7.13 « Inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche.

Après une expérimentation effectuée sur le plateau de Mériadeck, des éléments de méthode ont été mis à jour et regroupés par le PREDIT (Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) pour permettre la création de Plans de Déplacements des Entreprises (PDE).

Puis d'autres employeurs se sont lancés dans la démarche comme la Lyonnaise des Eaux, la Poste, la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil général de la Gironde, l'aéroport de Mérignac, le CHU, ASTRIUM mais aussi des Clubs d'entreprises comme ceux d'Artigues et d'Eysines.

La démarche passe tout d'abord par une étude des modes et usages des employés et des employeurs en matière de déplacement, ainsi que les mouvements générés par l'activité des sites. Au regard des PDE initialement mis en place, on constate aujourd'hui qu'il est primordial de garantir la pérennité de ses démarches et de mettre en place des outils susceptibles d'en évaluer les effets au fil du temps. En effet, une sensibilisation constante des acteurs est nécessaire pour avoir un maximum de réactivité.

Comme l'indique le PDU dans son action 7.13, réadaptée par délibération du Conseil communautaire du 25 mai 2012, les financements sont assurés par les employeurs

directement concernés mais peuvent également bénéficier d'une participation de la CUB. Cette participation est fixée à hauteur de 30% du montant des études, plafonnée à 5 000 € TTC pour les démarches individuelles et 10 000 € TTC pour les démarches collectives inter-établissements.

Ainsi, sept établissements ont pu bénéficier d'un appui de la CUB pour la conduite de leurs études PDE, qu'il s'agisse de clubs d'entreprises ou d'établissements privés.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par GETRAG FORD pour le financement de leur étude PDE. Implanté dans la zone industrielle de Blanquefort au sein de l'Ecoparc, l'établissement compte 861 salariés et se penche depuis quelques années sur la question de l'impact des activités et flux liés à son établissement sur les émissions de gaz à effet de serre.

Réalisé en 2010, le bilan carbone de l'établissement a permis de constater que les déplacements domicile-travail de ses salariés représentent 17% des émissions émises par l'activité de l'entreprise sur le site de Blanquefort. Ce poste est le principal poste d'émission sans lien direct avec l'activité de l'établissement.

Depuis 2012, l'établissement GETRAG FORD se préoccupe ainsi plus fortement des conditions de mobilité de son personnel et a participé notamment à la formation PDE organisée par la CUB, l'ADEME et la CCI de Bordeaux dans le cadre du Club de la Mobilité pour disposer de premiers éléments de méthodologie pour engager un PDE. Pour affiner les enjeux de mobilité de son personnel, elle a déjà réalisé une géolocalisation des lieux de résidence de ses salariés et engagé auprès du personnel des actions de sensibilisation aux modes de transport moins polluants.

Aujourd'hui, l'établissement a d'ores et déjà identifié deux types d'actions qu'il souhaite voir mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche de PDE :

- optimisation des déplacements professionnels et domicile-travail, en particulier dans le cadre de l'Ecoparc et du futur tram-train ;
- renforcement de la concertation avec les salariés autour d'un projet novateur et fédérateur.

A l'échelle de son propre groupe, l'enjeu pour GETRAG FORD est également de maintenir sa position de leader sur les questions de développement durable et de site pilote sur la question des déplacements de ses salariés, afin de diffuser en interne son retour d'expérience par son exemplarité.

A l'échelle de l'Ecoparc, cette première initiative pourra participer pleinement à diffuser un retour d'expérience et une dynamique auprès d'autres entreprises, telle qu'inscrite dans le cadre de la certification ISO 14001 de l'Ecoparc, afin d'envisager par la suite une démarche inter-entreprises.

Pour son étude PDE, GETRAG FORD sollicite une participation financière de la CUB, à hauteur de 19,34% du montant TTC de son étude PDE.

Notons que cette étude sera assurée en partie par une chargée de mission, qui consacra 60% de son temps à la mission PDE. Elle sera appuyée par une assistance à maîtrise d'ouvrage portée par le bureau d'études INDDIGO retenu par GETRAG FORD. Le pilotage global de la démarche, son suivi et son évaluation seront assurés par la responsable qualité sécurité et environnement du site.

Le montant de l'étude PDE est de 25 853,10 € TTC. Le financement de l'opération est réparti de la façon suivante :

	Dépenses TTC	Recettes TTC
Mission de diagnostic et de coordination du PDE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Géolocalisation des salariés et interprétation</li> <li>• Enquête auprès des salariés, mise en œuvre et coordination de groupes de travail</li> <li>• Communication interne</li> <li>• Coordination et suivi du travail réalisé par le prestataire</li> <li>• Évaluation d'opportunité des plans d'actions proposés</li> </ul>	8 092,50 €	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et aide à la décision : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrage du projet et validation d'une stratégie</li> <li>• Etudes d'opportunités vélo et covoiturage</li> <li>• Aide à la stratégie de communication</li> <li>• Approfondissements techniques</li> </ul>	17 760,60 €	
Communauté Urbaine de Bordeaux		5 000,00 €
ADEME		5 804,00 €
Financement GETRAG FORD		15 049,10 €
<b>Total</b>	<b>25 853,10 €</b>	<b>25 853,10 €</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis (J.O.U.E. 28 décembre 2006) ;

**VU** le Code Général de Collectivités Territoriales ;

**VU** le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004 ;

**VU** la délibération n°2012/0356 du Conseil de CUB du 25 mai 2012 relative aux nouvelles modalités de participation à l'élaboration des PDE/PDA ;

**VU** le projet de convention ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les actions menées par l'établissement GETRAG FORD pour la mise en œuvre de son PDE contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de plans de mobilité ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € TTC est attribuée à l'établissement GETRAG FORD pour l'élaboration et le suivi de son PDE durant l'année 2013.

### **Article 2 :**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 67– Fonction 8222 - Compte 6745 - CRB KC00

### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le projet de convention ci-annexé avec GETRAG FORD.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 MAI 2013**

**PUBLIÉ LE : 16 MAI 2013**

M. CLÉMENT ROSSIGNOL